



Le règlement & les valeurs à suivre...pour le bien-être de chacun au sein de l'école...

A. Inscription et cotisation

- Le paiement, dans les délais, de la cotisation annuelle ou semestrielle valide l'inscription et donne accès aux cours. Tout cours suivi est dû.
- Les cotisations sont payables en espèces sous enveloppe NOMINATIVE ou par virement au compte BE 53 0016 9988 1853 + « NOM de l'élève et du cours »
- Les cotisations doivent impérativement être payées dans les temps. Le paiement hors délais peut entraîner la perte de l'inscription.
- Tous les frais de rappel vous seront facturés !
- Les cotisations ne seront en aucun cas remboursées, excepté pour raison de santé attestée par un certificat médical valable remis au plus tard 2 jours après l'absence, et couvrant minimum deux mois consécutifs. Seule la période couverte par le certificat peut être remboursée.

B. Tenue de cours

1. Pour tous les cours

- **Cheveux** correctement attachés (queue, chignon, pinces)
- **Ni bijoux, ni piercings**
- **Chewing-gums** interdits
- Les élèves qui ne portent pas les chaussons adaptés au cours ne sont pas couverts par l'assurance en cas d'accident.

2. Pour des raisons d'hygiène, chaussons, chaussures de jazz et baskets sont à usage strictement réservé au cours. Pas d'utilisation en extérieur !

3. Tenues spécifiques

- **EVEIL et DANSE CREATIVE :**

Tunique rose (jupette cousue), collants roses, chaussons demi-pointes roses.

- **PRE-DANSE et CLASSIQUE**

Tunique noire à manches courtes, collants roses, demi-pointes roses (+ pointes pour *atelier pointes et classique 4*). Jupette autorisée jusqu'au niveau 1. Short noir autorisé à partir du niveau 2.

- **JAZZ**

Pantalon de jazz noir, t-shirt/débardeur coloré, demi-pointes ou chaussures de jazz noires

- **CONTEMPORAIN :**

Legging, t-shirt/débardeur et pieds nus (protection pieds si nécessaire) ou chaussettes noires.

- **HIP-HOP et RAGGA :**

Tenue relax (vêtements souples) et baskets propres exclusivement réservées à un usage en salle !
On arrive au cours avec d'autres chaussures !

C. Elèves, groupes et parents

1. Les cours sont maintenus à partir d'un nombre minimum d'élèves inscrits. L'horaire peut être modifié en cas de nécessité.
2. Les élèves doivent être présents de façon régulière et active au cours. **Toute absence doit être préalablement annoncée et excusée auprès des professeurs. Deux absences non excusées entraînent un avertissement.**
3. Les cours commencent et se terminent à l'heure : les élèves seront ponctuels. Les arrivées tardives et les désertions avant la fin de cours ne sont pas autorisées.
4. L'élève excusé qui arriverait en retard au cours doit veiller à s'échauffer avant de danser.
5. Les mobiles (GSM, smartphones,...) doivent être éteints avant le début du cours.
6. L'asbl Incidanse & Cie décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets dans les locaux et sur le parking.
7. Les cours donnés au sein de l'école sont privés, et leur accès par conséquent strictement limité. Aucun « visiteur » ou « accompagnateur » ne peut assister à un cours sans en avoir préalablement reçu l'autorisation du professeur et/ou de la direction.
Des périodes d'accueil sont prévues et annoncées dans le calendrier (portes ouvertes, essais...)
8. Le programme des cours est établi sur base d'une année de travail. L'élève qui interrompt l'année doit le faire savoir par écrit à la direction, en mentionnant les raisons du désistement.
9. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'au début du cours et dès la fin de celui-ci, y compris dans le parking.
10. Le respect, la discipline, la politesse et le savoir-vivre des élèves et de leur famille font partie intégrante du comportement attendu par l'équipe de l'école. Les élèves dont l'attitude ne serait pas tolérée par l'école risquent l'exclusion.
11. Les différents lieux occupés par les élèves et leur famille doivent être respectés, tant dans leur propreté que dans l'application des mesures demandées par les responsables des locaux (calme, sécurité, usage vestiaires, espace non-fumeur...)
12. Les élèves et leurs parents sont priés de lire et de respecter toutes les informations annoncées aux valves et dans les courriers régulièrement transmis. Le contenu de ces outils de communication (*Le petit journal d'Incidanse&cie*, mail ou sms,...) est censé être connu par chacun.

Les élèves et leur famille s'engagent à se conformer au présent règlement. Le non-respect de celui-ci peut entraîner un avertissement voire le renvoi de l'école.